



*Liberté • Egalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Régionale de  
l'Environnement, de  
l'Aménagement et du  
Logement  
Hauts-de-France

# ***Mise en œuvre des Fonds de solidarité pour le Logement (FSL) en Hauts de France – exercice 2015***

## ***Analyse des statistiques transmises par les conseils départementaux***

*novembre 2016*

La présente analyse a pour objet d'identifier les principales caractéristiques des fonds départementaux de solidarité pour le logement (FSL) pour l'année 2014. Les statistiques donnent à la fois des éléments d'ordre financier sur le montant des aides (prêts ou subventions), d'ordre quantitatif (nombre de ménages aidés) ou d'ordre qualitatif (profils des ménages aidés).

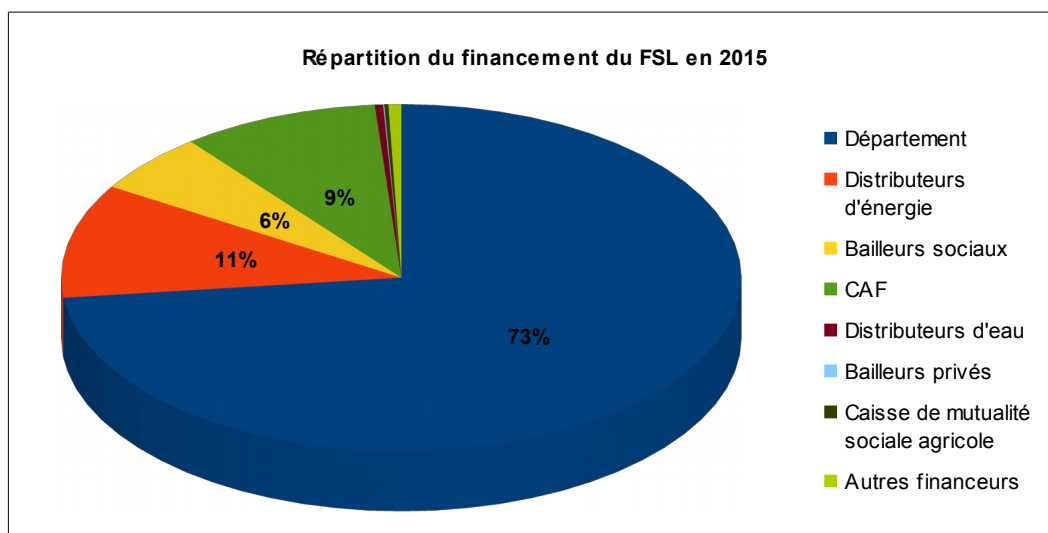
Données FSL 2015 Hauts de France	Nombre de ménages pour lesquels une demande ou un dossier a été déposé	Nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide (ss double compte)	Montant des aides versées	Montant moyen/ménage aidé
<b>ACCES</b>	22 376	14 878	8 283 248,33 €	556,74 €
<b>MAINTIEN</b>	9 874	5 888	5 030 689,76 €	854,40 €
<b>ENERGIE</b>	27 076	16 688	6 199 854,30 €	371,51 €
<b>ASLL</b>	-	12 071	11 432 519,62 €	947,11 €
<i>Total</i>	59326	49525	30 946 312,01 €	624,86 €

A l'échelle régionale, la majorité des dossiers déposés est liée à des difficultés de paiement des factures d'électricité ou de gaz, cependant le financement des mesures d'accompagnement social lié au logement représente le premier poste de dépenses à l'échelle de la région avec plus de 11,432 M€.

## I. Données financières

### Le budget du FSL

Constitué d'une participation forte du Conseil départemental (73%), le budget du FSL est complété par les participations des partenaires (Etat, collectivités, CAF, MSA, fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux et distributeurs d'eau). En 2015 il s'élève à **37 229 280,00 €**, en légère hausse par rapport à 2014 (36 629 393 €).



### Les aides versées au titre du FSL

Les aides versées au titre du FSL peuvent prendre la forme de prêts ou de subventions directes aux ménages en difficulté.

**En 2015, les conseils généraux de la région ont mobilisé un peu plus de 32 M€ soit près de 10 % de moins qu'en 2014.** La diminution de l'enveloppe dédiée est la conséquence d'une diminution dans le Nord (-17%) et le Pas-de-Calais (-12%) qui représentent 72 % des financements consacrés au FSL tandis que les financements sont en hausse dans la Somme de 19 %

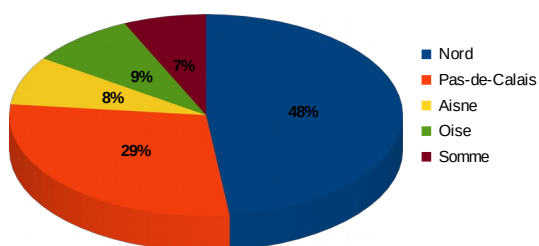
et à peu près stables dans l'Aisne et l'Oise (+1,2 et +1,8%).

Le poids moyen des aides sous forme de subvention correspond à environ 96 % de l'enveloppe totale avec des situations diverses selon les départements. Le conseil général de la Somme est le seul de la région à ne pas accorder d'aides sous forme de prêts tandis que 52 % des prêts accordés en 2015 sur la région se concentrent dans l'Oise.

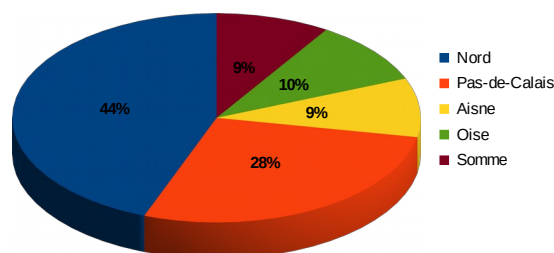
	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	Somme	Total 2015
Prêts	114 050,13 €	375 110,76 €	180 757,00 €	719 250,33 €	0,00 €	1 389 168,22 €
Subvention	14 495 711,10 €	8 806 135,39 €	2 711 627,00 €	2 519 862,47 €	2 984 174,00 €	31 517 509,96 €
<b>Total 2015</b>	<b>14 609 761,23 €</b>	<b>9 181 246,15 €</b>	<b>2 892 384,00 €</b>	<b>3 239 112,80 €</b>	<b>2 984 174,00 €</b>	<b>32 906 678,18 €</b>
Total 2014	17 613 718,72 €	10 487 020,60 €	2 855 860,36 €	3 181 955,01 €	2 490 838,00 €	36 629 392,69 €
%2015/2014	-17,05%	-12,45%	1,28%	1,80%	19,81%	-10,16%

### Poids des départements dans les financements consacrés au FSL

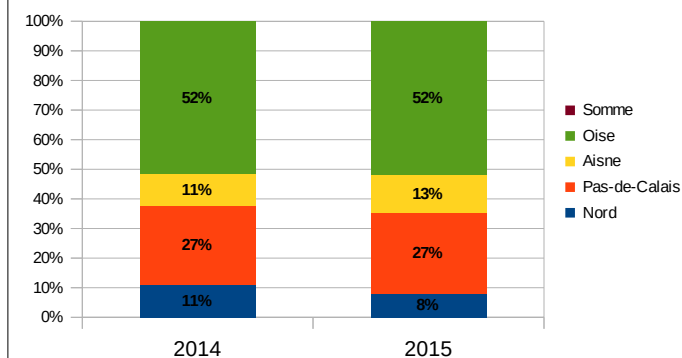
2014



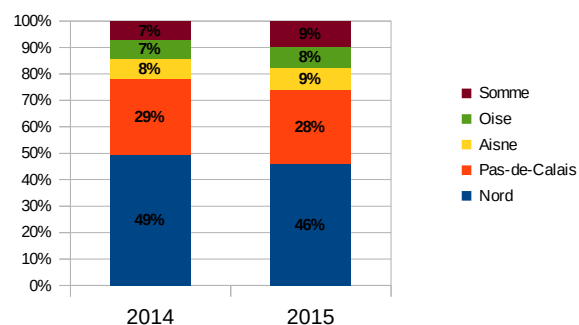
2015



Répartition des prêts FSL par département

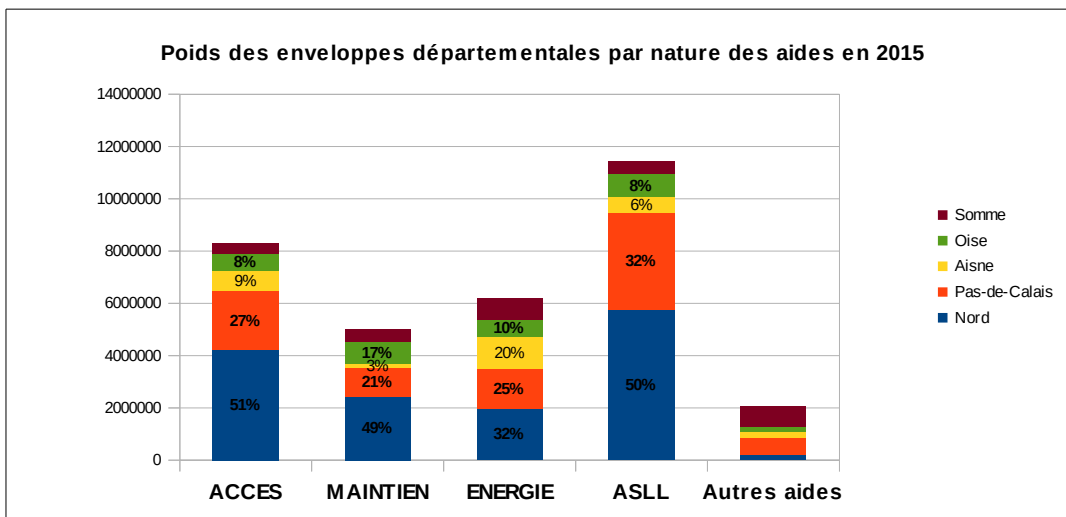


Répartition des subventions FSL par département



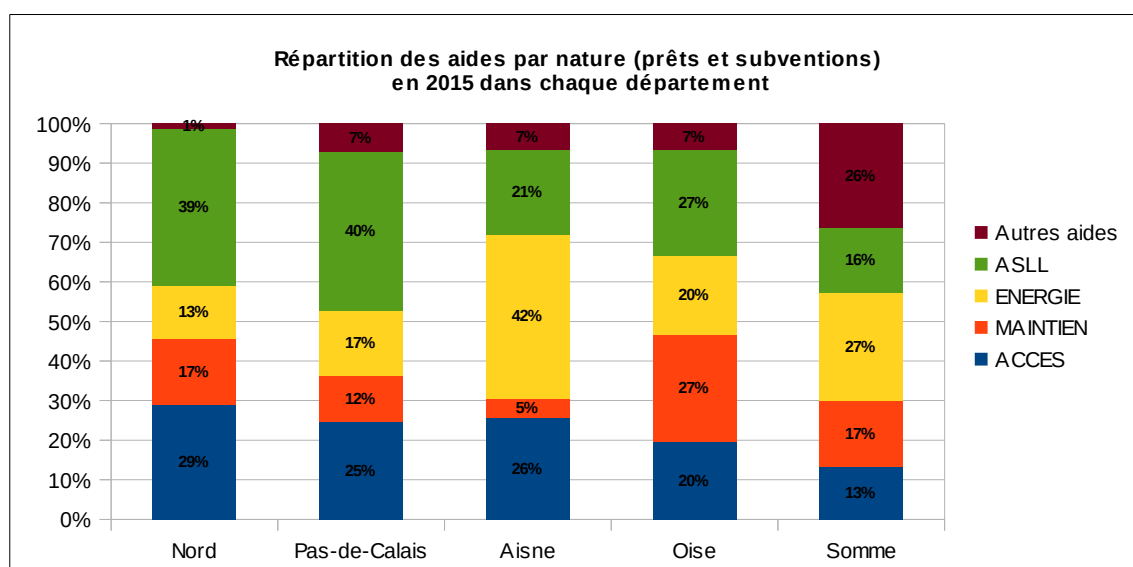
Les aides peuvent intervenir en amont, pour favoriser l'accès à un logement, ou en cours d'occupation d'un logement pour prévenir les expulsions. Avec la hausse du coût de l'énergie, se sont également mis en place des fonds spécifiques rattachés aux FSL pour aider les ménages à payer leurs factures d'eau, d'électricité ou de gaz voire de téléphone. Dans un souci de simplification, les aides afférentes seront groupées, dans la suite de l'analyse, sous le vocable aides « énergie ».

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition de l'enveloppe globale consommée en 2015 (prêts et subventions) en fonction de la nature de l'intervention : accès, maintien, énergie et accompagnement social. D'autres subventions peuvent être accordées par le FSL à des organismes. Ce sont par exemple les aides au supplément du loyer de gestion (exemple de l'aide à la médiation locative (AML), qui s'élèvent à près de 2 071 850 € tous départements confondus. Il est aussi possible pour le FSL de soutenir les propriétaires ou copropriétaires occupants en difficulté même si aucun département ne l'a fait en 2015.



**Le financement des mesures d'accompagnement social lié au logement représente le premier poste de dépenses à l'échelle de la région avec plus de 11,432 M€.** Le montant dédié est en très léger recul de 1,06 % par rapport à 2014. La moitié de ces financements sont localisés dans le Nord.

**Les aides en faveur de l'accès au logement sont le second poste de dépenses** devant les aides énergie et les aides au maintien dans le logement.



L'analyse par département :

- confirme la **prépondérance accordée dans le Nord et le Pas-de-Calais au financement de mesures d'accompagnement social (ASLL)**. Elles constituent entre 39 et 40% des financements FSL 2015. ce sont 5 à 7 pts de plus qu'en 2014 ;
- met en évidence **l'effort porté dans les départements de l'Aisne et de la Somme au traitement des ménages en difficulté par rapport au paiement de leurs factures d'énergie** (eau, électricité). Seuls 2 ménages (1 dans le Nord et 1 dans l'Aisne) ont été aidés pour les fournitures de services téléphoniques ;
- révèle qu'**en moyenne, un peu plus de 20 % des aides allouées sont destinées à favoriser l'accès au logement**. Le Nord, l'Aisne et l'Oise, avec respectivement 29, 26 et 20 % de leur enveloppe, ont vu leur poids relatif sur ce poste de dépense augmenter par rapport à 2014 (+ 7 pts dans le Nord, + 2 pts dans l'Aisne et + 1 pt dans l'Oise).

## II. Données quantitatives sur l'activité FSL

### 1. « Accès »

	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	Somme	TOTAL
<b>Nombre de ménages pour lesquels une demande ou un dossier a été déposé</b>	<b>8056</b>	<b>6941</b>	<b>2240</b>	<b>4085</b>	<b>1054</b>	<b>22376</b>
<i>dont issus du parc social</i>	3948	3414	1534	2243		11139
<i>dont issus du parc privé</i>	3899	3143	702	1842		9586
<i>dont non renseigné</i>	209	384	4	0	1054	1651
<i>Poids des ménages du parc social parmi les ménages demandeurs</i>	49,00%	49,19%	68,50%	54,90%		49,80%
	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	Somme	TOTAL
<b>Nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide (ss double compte)</b>	<b>5285</b>	<b>3504</b>	<b>1772</b>	<b>3473</b>	<b>844</b>	<b>14878</b>
<i>Taux de réponse positive</i>	65,6%	50,5%	79,1%	85,0%	80,1%	66,5%
<i>dont issus du parc social</i>	3020	2073	1333	1921	376	8723
<i>dont issus du parc privé</i>	2265	1415	439	1552	306	5977
<i>dont non renseigné</i>	0	16	2	0	162	180
<i>Poids des ménages du parc social parmi les ménages aidés</i>	57,1%	59,2%	75,2%	55,3%	44,6%	58,6%
<b>Montant des aides versées</b>	<b>4 217 011,36 €</b>	<b>2 260 015,54 €</b>	<b>772 817,00 €</b>	<b>634 886,43 €</b>	<b>398 518,00 €</b>	<b>8 283 248,33 €</b>
<b>Montant moyen/ménage aidé</b>	<b>797,92 €</b>	<b>644,98 €</b>	<b>436,13 €</b>	<b>182,81 €</b>	<b>472,18 €</b>	<b>556,74 €</b>

En 2015, **22 376 demandes au titre de l'accès** ont été déposées auprès des conseils généraux soit 12 % de moins qu'en 2014. Le Nord et le Pas-de-Calais se partagent les 2/3 de la demande (36 % pour le Nord et 31 % pour le Pas-de-Calais), 18 % dans l'Oise, 10 % dans l'Aisne et 5 % dans la Somme. Si les dépôts ont progressé dans l'Oise (+8%) et la Somme (+24%), ils ont chuté de 31 % dans le Pas-de-Calais.

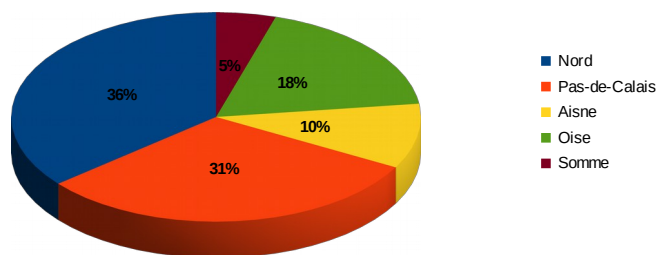
Moins de 50 % des demandes visent l'accès à un logement du parc social (+7,6 pts/2014). Comme en 2014, l'Aisne est le département où le poids des demandes émanant d'accédants au parc social est le plus élevé avec 68,5 % des demandes reçues en 2015.

**14 878 ménages ont été aidés en 2015 au titre de l'accès, soit 1,6 % de moins qu'en 2014. Le taux moyen de réponse positive augmente cependant à 66,5 % contre 59,4 % en 2014.** Anoter les résultats observés dans le Pas-de-Calais, deuxième plus gros département en termes de dossiers reçus et où seulement 50,5 % des ménages obtiennent une suite favorable.

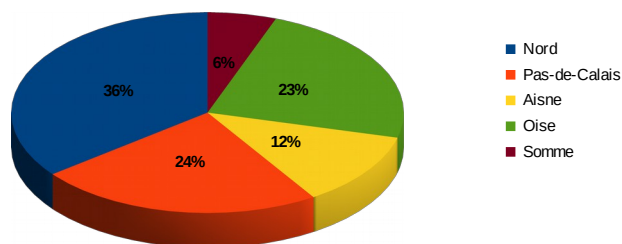
Un peu plus de **58 % des ménages aidés au titre de l'accès le sont pour un logement du parc social.**

Concernant le **montant moyen de l'aide distribuée, elle s'établit à 556,74 € en moyenne sur la région** avec un minimum de 182,81 € dans l'Oise et un maximum de 797,92 € dans le Nord.

Répartition des demandes "accès" par département



Répartition des ménages aidés au titre de l'accès par département



## 2. « Maintien »

	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	Somme	TOTAL
<b>Nombre de ménages pour lesquels une demande ou un dossier a été déposé</b>	<b>6133</b>	<b>1214</b>	<b>135</b>	<b>1861</b>	<b>531</b>	<b>9874</b>
<i>dont issus du parc social</i>	4981	760	124	1203		7068
<i>dont issus du parc privé</i>	1072	448	11	658		2189
<i>dont non renseigné</i>	80	6	2	0	531	619
<i>Poids des ménages du parc social parmi les ménages demandeurs</i>	81,2%	62,6%	91,8%	64,6%		71,6%
	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	Somme	TOTAL
<b>Nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide (ss double compte)</b>	<b>3728</b>	<b>675</b>	<b>107</b>	<b>982</b>	<b>396</b>	<b>5888</b>
<i>Taux de réponse positive</i>	60,8%	55,6%	79,3%	52,8%	74,6%	59,6%
<i>dont issus du parc social</i>	3285	441	101	644	270	4741
<i>dont issus du parc privé</i>	443	231	6	338	54	1072
<i>dont non renseigné</i>	0	3	0	0	72	75
<i>Poids des ménages du parc social parmi les ménages aidés</i>	88,1%	65,3%	94,4%	65,6%	68,2%	80,5%
<b>Montant des aides versées</b>	<b>2 451 742,04 €</b>	<b>1 064 999,16 €</b>	<b>143 118,00 €</b>	<b>876 138,56 €</b>	<b>494 692,00 €</b>	<b>5 030 689,76 €</b>
<b>Montant moyen/ménage aidé</b>	<b>657,66 €</b>	<b>1 577,78 €</b>	<b>1 337,55 €</b>	<b>892,20 €</b>	<b>1 249,22 €</b>	<b>854,40 €</b>

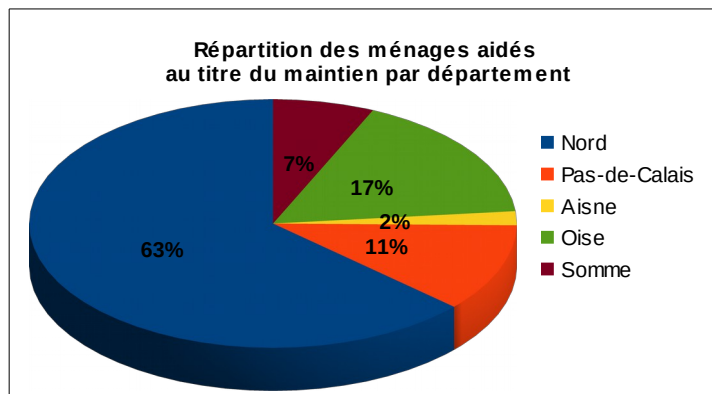
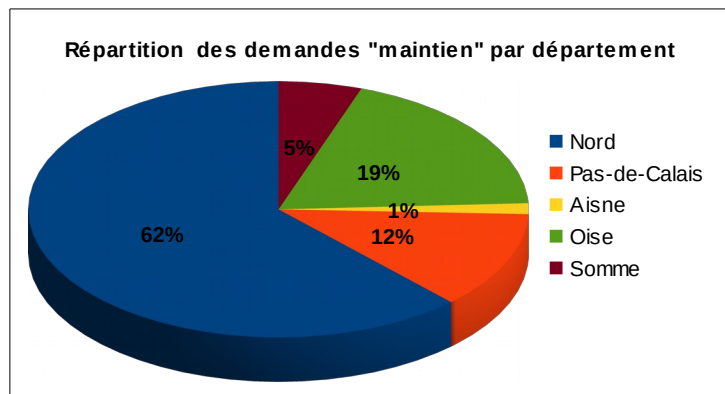
En 2015, **9 874 ménages ont formulé une demande d'aide au titre du maintien dans le logement** soit 8 % de moins qu'en 2014. 62 % de ces demandes se concentrent dans le Nord. C'est également dans le Nord que les dépôts ont le plus chuté par rapport à 2014 (-18%) tandis qu'ils ont progressé de 33 % dans l'Oise.

Un peu plus de 70 % de ces demandes visent des locataires du parc social (+8,1 pts/2014). Comme en 2014 l'Aisne est le département où le poids des demandes émanant d'accédants au parc social est le plus élevé avec plus de 90 % des demandes reçues en 2015.

**5 888 ménages ont été aidés en 2015 au titre du maintien**, soit 12 % de moins qu'en 2014. Contrairement aux aides « accès » **le taux moyen de réponse positive baisse. Il est de 59,6 %** avec des situations très contrastées d'un département à l'autre puisqu'il se situe à 79,3 % dans l'Aisne tandis qu'il est de 52,8 % dans l'Oise.

**80,5 % des ménages aidés sont locataires du parc social**, à savoir 4 ménages sur 5 du parc social qui ont formulé une demande d'aide au maintien ont reçu une décision positive. Le taux de suite favorable est de 49 % pour les locataires issus du parc privé.

**Le montant moyen de l'aide versée par ménage s'élève à 854,40 €.** Il est le plus faible sur le département du Nord où inversement, l'aide au titre de l'accès est la plus importante. Dans le Pas-de-Calais, l'aide au maintien distribuée est supérieure de 723,38 € à la moyenne régionale. Le conseil général y délivre l'aide la plus élevée par ménage au titre du maintien.



### 3. « Energie »

Les ménages pouvant avoir sollicité une aide pour le paiement d'une fourniture d'eau et/ou de chauffage, d'électricité, de gaz et/ou de téléphone, il n'est pas possible de calculer ici un total des ménages aidés « énergie » sans double compte ni un montant moyen d'aide par ménage.

	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	Somme	TOTAL
<b>Nombre de ménages pour lesquels une demande ou un dossier a été déposé</b>	<b>10018</b>	<b>6348</b>	<b>3919</b>	<b>2926</b>	<b>3865</b>	<b>27076</b>
<i>Nb demandes « eau »</i>	2767	1497	1197	0	997	6458
<i>Nb demandes « énergie »</i>	7243	4850	2717	2926	2868	20604
<i>Nb demandes « téléphone »</i>	8	1	5	0	0	14
	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	Somme	TOTAL
<b>Nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide (ss double compte)</b>	<b>4099</b>	<b>4122</b>	<b>3270</b>	<b>2102</b>	<b>3095</b>	<b>16688</b>
<i>Nb demandes « eau »</i>	1263	1032	958	0	732	3985
<i>Nb demandes « énergie »</i>	2835	3090	2311	2102	2363	12701
<i>Nb demandes « téléphone »</i>	1	0	1	0	0	2
<b>Taux de réponse positive « eau »</b>	<b>45,6%</b>	<b>68,9%</b>	<b>80,0%</b>	<b>71,8%</b>	<b>73,4%</b>	<b>61,7%</b>
<b>Taux de réponse positive « énergie »</b>	<b>39,1%</b>	<b>63,7%</b>	<b>85,1%</b>	<b>71,8%</b>	<b>82,4%</b>	<b>61,6%</b>
<b>Taux de réponse positive « téléphone »</b>	<b>12,5%</b>		<b>20,0%</b>			<b>14,3%</b>

**La majorité des dossiers déposés est lié à des difficultés de paiement des factures d'électricité ou de gaz** (plus de 20 000 sur toute la région, ce qui représente un retrait de 30 % par rapport à 2014). Le Nord en concentre 35 % devant le Pas-de-Calais (23,5%).

La partition est sensiblement la même dans le cas des ménages aidés avec en tête le Pas-de-Calais avec 24,3 %, suivi du Nord (22,3 %).

**Le taux de réponse positive « énergie » moyen pour la région est de l'ordre de 61 %.** Cependant, dans le Nord, plus gros département en terme de dossiers reçus, seuls 39 % des ménages obtiennent une suite favorable.

Tout comme les demandes d'aide pour les factures d'énergie, les demandes d'aide pour des factures d'eau sont en forte baisse notamment dans le Nord où les dépôts ont chuté de 35 %. Presque la moitié des demandes d'aide pour des factures d'eau sont localisées dans le Nord (43%). A noter que le département de l'Oise ne recense aucune demande d'aide liée aux fac-

tures d'eau.

Au niveau régional, le taux de réponse positive est de 61,7 %. Il est également le plus faible dans le Nord avec un taux de 45,6 % et le plus fort dans l'Aisne avec un taux de 80 %.

Le nombre de dossiers déposés au titre du téléphone, déjà très faible en 2014 (19 dossiers déposés), continue à chuter. Seuls trois départements recensent des demandes : 8 dans le Nord, 5 dans l'Aisne et 1 dans le Pas-de-Calais et sur ces demandes seuls 2 ménages ont obtenu une aide, 1 dans le Nord et 1 dans l'Aisne.

#### 4. Accompagnement social lié au logement (ASLL)

Comme il a été indiqué plus haut, le conseil général du Nord affecte 39 % de son enveloppe FSL à l'accompagnement social lié au logement. En 2015, plus de 8100 ménages ont été accompagnés. Ce département est cependant celui où l'aide moyenne est la plus faible (710,83 €). A l'inverse dans l'Oise, qui ne compte que 246 ménages accompagnés au titre de l'ASLL, l'aide moyenne est la plus élevée avec 3 522,02 €.

	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	Somme	TOTAL
Ménages accompagnés au titre de l'ASLL	8 112	2 565	623	246	525	12 071
Montant ASLL	5 766 218,00 €	3 677 541,62 €	637 014,00 €	866 416,00 €	485 330,00 €	11 432 519,62 €
Coût moyen par ménage	710,83 €	1 433,74 €	1 022,49 €	3 522,02 €	924,44 €	947,11 €



### III. Profils des ménages aidés

#### 1. Composition familiale

	Nord		Pas-de-Calais		Aisne		Oise		Somme		Total	
	Accès	Maintien / Energie	Accès	Maintien / Energie	Accès	Maintien / Energie	Accès	Maintien / Energie	Accès	Maintien / Energie	Accès	Maintien / Energie
% personnes isolées	40,6%	15%	46,6%	27%	32,4%	26,0%	25,7%	11,0%	35,1%	19,8%	<b>36,1%</b>	<b>19,8%</b>
% familles monoparentales	39,8%	45,4%	34,1%	37,5%	42,3%	32,7%	21,5%	33%	29,7%	33,8%	<b>33,5%</b>	<b>36,5%</b>

L'analyse de la composition familiale est quasi identique à celle de 2014. Les personnes isolées et les familles monoparentales ressortent comme les deux catégories de publics les plus aidés :

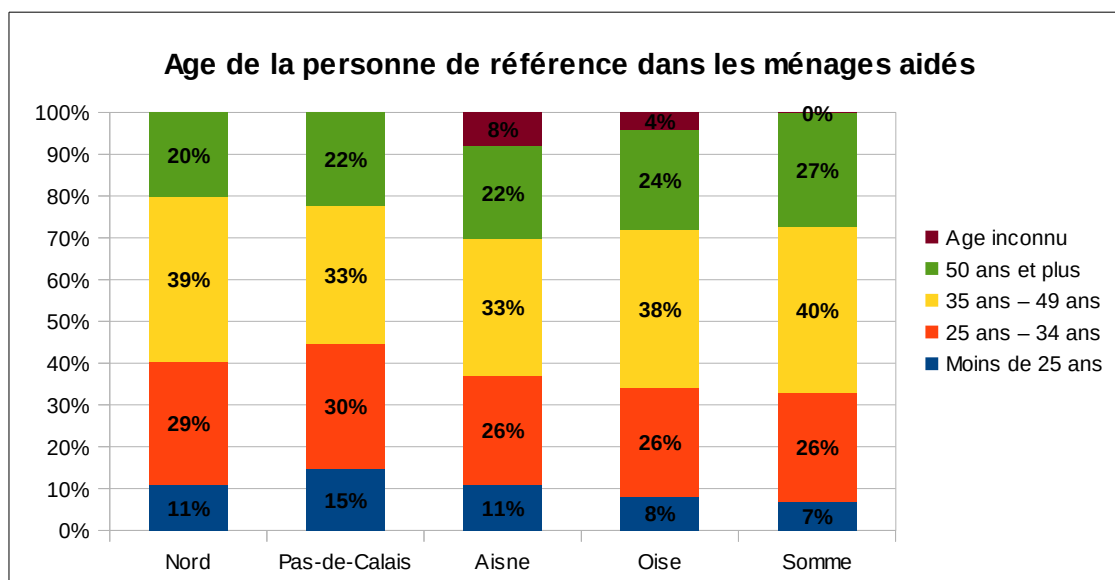
- **Au titre de l'accès** : les personnes isolées sont relativement plus représentées que la moyenne régionale dans le Nord (40,6%) et le Pas-de-Calais (46,6%). A l'inverse dans l'Aisne, si les personnes isolées sont moins représentées que la moyenne régionale les familles monoparentales y sont très présentes (42,3%).

- **Au titre du maintien** : les personnes seules aidées sont relativement plus représentées que la moyenne régionale dans le Pas-de-Calais (27%) et l'Aisne (26%) . Dans le Nord et l'Oise ce sont principalement des familles monoparentales.

Dans la presque totalité des départements considérés, **près de 6 personnes isolées aidées sur 10 sont des hommes et près de 9 familles monoparentales aidées sur 10 sont des femmes seules avec enfant**. Seul le département de l'Oise révèle une tendance inverse. En effet, 7 personnes isolées sur 10 sont des femmes et 7 familles monoparentales aidées sur 10 sont des femmes seules avec enfant.

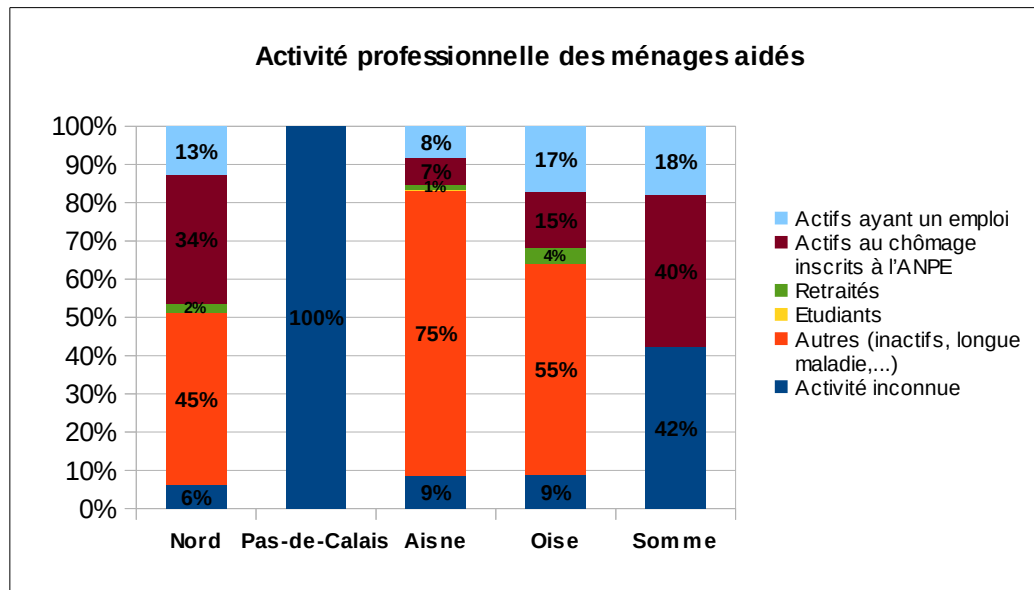
#### 2. Age de la personne de référence

	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	Somme	TOTAL
Moins de 25 ans	1376	1224	564	533	302	3999
25 ans – 34 ans	3723	2484	1334	1711	1120	10372
35 ans – 49 ans	4978	2740	1695	2497	1735	13645
50 ans et plus	2545	1853	1140	1569	1172	8279
Age inconnu			416	276	6	698
Total	12622	8301	5149	6586	4335	36993



Comme en 2014, **la classe d'âge la plus aidée, quel que soit le département, est celle des 35-49 ans**. A noter toutefois la forte proportion des moins de 35 ans dans le Pas-de-Calais (45%) avec 15 % de moins de 25 ans.

### 3. Activité professionnelle



Dans le Pas-de-Calais, l'activité professionnelle n'est pas connue ainsi que pour 42 % des ménages aidés dans la Somme. Il est donc difficile de tirer des enseignements sur ce critère. On peut néanmoins noter le faible pourcentage d'actifs ayant un emploi (un maximum de 18 % dans la Somme et seulement 8 % dans l'Aisne).

### 4. Statut par rapport au logement actuel

	Pas-de-Calais		Aisne		Oise		Somme	
	Accès	Maintien/ Energie	Accès	Maintien/ Energie	Accès	Maintien/ Energie	Accès	Maintien/ Energie
Locataires	3483	4560	1766	2035	1132	1338	671	2262
Sous Locataires	5	4	-	-	4	5	1	26
Résidents de logements-foyers ou de résidences sociales	-	8	-	-	37	12	4	1
Propriétaires	1	182	1	227	13	72		343
Hébergés dans leur famille/chez des tiers/en structure d'hébergement	15	-	-	-	140	-	6	-
Autres / statuts non connus	-	43	5	1115	2176	1657	162	859
<b>Total</b>	<b>3504</b>	<b>4797</b>	<b>1772</b>	<b>3377</b>	<b>3502</b>	<b>3084</b>	<b>844</b>	<b>3491</b>

Comme pour l'activité professionnelle, les données relatives au statut actuel de la personne sont incomplètes voire inconnues (pour le département du Nord). On peut cependant relever que **la majorité des ménages aidés pour accéder à un logement est déjà locataire** (99,7 % dans le département de l'Aisne et 99,4 % dans le Pas-de-Calais) hormis dans le département de l'Oise ou seulement 32,3 % des ménages aidés est locataire (contre 62 % en 2014).

#### IV. FSL et menace d'expulsion locative

L'aide délivrée au titre du « maintien » étant le plus souvent liée à un impayé constitué (3 mois de loyer brut ou 2 mois de loyer résiduel, déduction faite de l'APL), l'enquête FSL s'intéresse par ailleurs à mesurer le poids des ménages menacés d'expulsion parmi ceux aidés. En toute logique il devrait être important.

En 2015, 1203 ménages résidant dans le Nord et menacés d'expulsion locative sont recensés parmi les bénéficiaires d'une aide à l'accès et au maintien. 982 dans l'Oise, 218 dans le Pas-de-Calais (dont 2 concernent les aides à l'accès) et 3 dans l'Aisne qui ne concernent que des aides à l'accès. Les données sont manquantes dans les départements du Nord et de la Somme et ne permettent pas de faire une analyse à l'échelle de la région.



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Certifiée ISO 9001 (2008) et ISO 14001 (2004)  
44, rue de Tournai - CS 40259  
F 59019 LILLE CEDEX  
Tél. +33 320134848 – Fax. +33 320134878  
Portail internet <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>